

Services à l'enfant et à la famille GUIDE DE NORMALISATION DES SERVICES	Section : 554	Date d'entrée en vigueur : 1 ^{er} oct. 88 Révision : 1 ^{er} déc. 99	Page : 1
Sujet : ADOPTION DE FAIT			

Les dispositions sur l'adoption de fait de la Section 4 de la *Loi sur l'adoption* visent les requérants qui souhaitent adopter un enfant dont ils ont pris soin et ont la garde depuis au moins **deux ans**. Le consentement du parent légal ou du tuteur n'est pas requise. Les requérants doivent signifier une copie de leur demande d'adoption à l'office de services à l'enfant et à la famille ou à l'agence d'adoption agréée qui a compétence au lieu de leur résidence et au parent légal ou tuteur de l'enfant **au moins 30 jours** avant la date de l'audience.

NORMES

554.1 Enquête de l'agence

Sur réception d'une copie de la demande d'adoption, l'agence mène l'enquête requise en vertu de l'article 75 de la *Loi* et termine son rapport avant que la demande d'adoption ne soit entendue.

554.2 Service au tribunal

Une fois l'enquête terminée, le rapport de l'agence est soumis au tribunal avant la date de l'audience ou selon les modalités établies par le tribunal. Le rapport comprend des renseignements généraux sur le placement, une évaluation du placement et les recommandations de l'agence relativement à la demande (voir l'Annexe de section n° 554A).

Adoption de fait

Renseignements signalétiques :	Requérants adoptifs Adresse et numéro de téléphone Enfants devant être adoptés Dates des placements Mère biologique ou mère légale Avocat du requérant
Pour chaque enfant :	Date et lieu de naissance Description physique Renseignements médicaux Renseignements sur le développement et information psychosociale Réussite scolaire Relations avec la famille adoptive, le parent de la partie adverse, les frères et sœurs Attitude à l'égard de l'adoption Sources d'information
Pour chaque partie :	Date et lieu de naissance Nationalité, origine ethnique et raciale Religion Santé Éducation et formation Emploi et situation financière Passe-temps et centres d'intérêt Personnalité Domicile et quartier Situation familiale et relations Relations avec les enfants Sources d'information
Autres enfants :	Noms Date et lieu de naissance de chaque enfant Attitude à l'égard de l'adoption Sources d'information
Précisions :	Circonstances ayant provoqué le placement Raisons du placement Raisons de la demande d'adoption Autres commentaires
Recommandations :	Pour ou contre l'adoption
Agence du requérant :	
Rapport établi par :	Travailleur social Superviseur
Signé et approuvé par :	Directeur général ou régional

Ceci est mon rapport en vertu de la Section 4 de la *Loi sur l'adoption*.
Directeur général ou gestionnaire régional